



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/163
18 février 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 18 FÉVRIER 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT
DE LA ZAMBIE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le 17 février 1999, le Ministre zambien des affaires étrangères,
M. S. K. Walubita, a rendu public un communiqué de presse sur les problèmes
existant entre l'Angola et la Zambie. Je vous serais obligé de bien vouloir
faire distribuer le communiqué de presse ci-joint comme document du Conseil de
sécurité (voir annexe).

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Peter L. KASANDA

ANNEXE

Communiqué de presse rendu public le 17 février 1999
par le Ministre zambien des affaires étrangères

Le 27 janvier 1999, j'ai rendu public un communiqué de presse indiquant que le 14 janvier 1999, j'avais reçu de l'ex-Ministre des affaires étrangères de la République d'Angola, M. Venancio de Moura, une lettre dans laquelle celui-ci m'informait que son gouvernement disposait "d'informations crédibles confirmant que les autorités zambiennes étaient largement impliquées dans le soutien logistique et militaire apporté à M. Jonas Savimbi à l'intérieur de l'Angola pour y perpétuer la guerre et prolonger les souffrances du peuple angolais".

Dès réception de cette lettre, le Gouvernement zambien a, conformément à la pratique diplomatique habituelle, prié le Gouvernement angolais de lui présenter les informations crédibles dont il était question de façon qu'il puisse ouvrir une enquête approfondie à leur sujet. Ces informations ont été officiellement reçues le 4 février 1999 sous la forme d'un mémorandum daté du 15 janvier et sont communiquées par la présente. Depuis lors, le Gouvernement angolais a rendu publiques plusieurs versions de ce mémorandum par l'intermédiaire de ses représentations diplomatiques à l'étranger.

Lorsque la première série d'allégations a été faite, une équipe spéciale du Comité inter-États pour la défense et la sécurité a effectué des missions de vérification pendant l'année 1997. Par la suite, des missions de vérification de l'Équipe conjointe d'inspection Angola/Zambie se sont rendues en mars 1998 dans les secteurs qui auraient été utilisés pour acheminer des armes à l'UNITA. Dans les deux cas, on n'a découvert aucun élément prouvant que les activités présumées avaient eu lieu.

Le Gouvernement zambien a par ailleurs applaudi à l'initiative prise par l'Organisation des Nations Unies d'envoyer une mission de vérification en avril 1998, sous la direction de l'Ambassadeur Njuguna Mahugu, du Kenya, qui était alors Président du Comité du Conseil de sécurité chargé de l'application des sanctions contre l'UNITA.

En mai 1998, l'Organisation de l'unité africaine a de son côté envoyé une mission de vérification dirigée par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, l'Ambassadeur Daniel Antonio. L'Organisation des Nations Unies comme l'Organisation de l'unité africaine ont disculpé la Zambie des faits qui lui étaient reprochés.

À plusieurs reprises et au sein de différentes instances, le Gouvernement zambien et le Comité des affaires étrangères du Parlement ont condamné sans réserve l'UNITA en lui reprochant de compromettre le processus de paix issu du Protocole de Lusaka.

Au niveau multilatéral, en septembre 1998, le Gouvernement zambien s'est joint à la décision des chefs d'État des pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, réunis au sommet à Maurice, de considérer Jonas Savimbi comme un criminel de guerre.

En outre, lors de la réunion au sommet de l'Organe central de l'OUA, qui s'est tenue à Ouagadougou le 17 décembre 1998, le Gouvernement zambien s'est prononcé contre la reprise des hostilités par l'UNITA et a demandé que soit appliqué et respecté le Protocole de Lusaka.

Le Gouvernement zambien rappelle qu'il a appliqué les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité à l'encontre de l'UNITA comme il en a informé l'Organisation des Nations Unies.

Par ailleurs, il est bien connu que la Zambie a joué un rôle de premier plan dans la libération de l'Afrique australe et notamment de l'Angola. Il est donc inconcevable qu'elle soit associée à des activités susceptibles de menacer la paix et la stabilité de l'Angola et de la sous-région tout entière.

Je souhaite rappeler à mes compatriotes et à la communauté internationale que la guerre en Angola a éclaté bien avant que le Mouvement pour le multipartisme et la démocratie (MMD) n'arrive au pouvoir. Pendant 14 mois, le Gouvernement constitué par le MMD n'a épargné aucun effort ni aucun moyen pour soutenir le processus de paix qui a débouché sur la signature du Protocole de Lusaka le 20 novembre 1994.

De fait, la position que nous avons défendue tout au long des négociations portant sur le Protocole de Lusaka était qu'il fallait encourager les deux parties à parvenir à un règlement politique. La Zambie a aussi fourni des éléments militaires et civils en vue des opérations de maintien de la paix en Angola. Certains de ses nationaux ont fait le sacrifice de leur vie pour que la paix s'instaure dans ce pays.

Le Gouvernement zambien s'étonne que, par une étrange coïncidence, ce soit justement au moment où ses efforts de médiation auprès de la République démocratique du Congo semblent sur le point d'aboutir que les critiques à son endroit se multiplient.

Dans l'intervalle, le Gouvernement zambien a adressé des lettres de protestation au Président de la Communauté de développement de l'Afrique australe, M. Nelson Mandela, au Président de l'Organe de la Communauté chargé des politiques, de la défense et de la sécurité, M. Robert Mugabe, au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, et au Secrétaire général de l'OUA, M. Salim Ahmed Salim, qu'il a invités officiellement à envoyer des missions en Zambie pour juger du bien-fondé des accusations dont il fait l'objet.

En conclusion, je tiens à réaffirmer notre volonté d'entretenir des relations de bon voisinage avec l'Angola et notre désir de voir l'Angola parvenir à une paix durable pour que ce pays et la sous-région dont il fait partie puissent connaître la stabilité politique.
